

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 MARS 2020

Date de la convocation : 02/03/2020

Le six mars deux mil vingt à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mr Michel LESECQ, Mr Yoan PASCAREL Mr Bernard PIERREFITE, Mme Dominique ANDRE, Mme Aleida MOLENKAMP, Mr Jean-Pierre LUÇON, Mr Olivier DESMAISON

Absent : Mme Sophie IRWAN, Madame Madeleine PEYRAT

A été nommé secrétaire : Mr Olivier DESMAISON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****2020/03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 7
- Présents : 7	Pour : 6
- Excusés : 1	Contre : 1
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2020/04 – Approbation du Compte Administratif 2019**

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 6
- Présents : 7	Pour : 5
- Excusés : 1	Contre : 1
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Monsieur PIERREFITE présente le Compte Administratif 2019 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	51 462,30	0,00	70 475,08	0,00	121 937,38
opérations de l'exercice	206 441,51	268 632,87	65 745,27	25 348,64	272 186,78	293 981,51
<b>Totaux</b>	<b>206 441,51</b>	<b>320 095,17</b>	<b>65 745,27</b>	<b>95 823,72</b>	<b>272 186,78</b>	<b>415 918,89</b>
résultats de clôture	0,00	113 653,66	0,00	30 078,45	0,00	143 732,11
restes à réaliser			356 258,92	247 237,00	356 258,92	247 237,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>113 653,66</b>	<b>422 004,19</b>	<b>343 060,72</b>	<b>628 445,70</b>	<b>663 155,89</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>113 653,66</b>	<b>78 943,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 710,19</b>

Monsieur PIERREFITE demande à l'assemblée de voter, Monsieur le Maire se retire ne participant pas au vote. Le Compte Administratif est approuvé.

### **2020/05 – AFFECTATION DU RESULTAT**

<b>Nombre de Membres</b> - En exercice : 9 - Présents : 7 - Excusés : 1 - Procuration : 0	<b>Vote</b> Votants : 7 Pour : 6 Contre : 1 Abstentions : 0
---	---

Le Conseil municipal			
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice		2019	
Considérant les éléments suivants			
<b>Pour mémoire</b>			
Résultat de fonct. antérieur reporté			51 462,30
Résultat d'investissement antérieur reporté			70 475,08
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice</b>		<b>2019</b>	
	Résultat de l'exercice		-40 396,63
	Résultat antérieurs		70 475,08
	Solde d'exécution cumulé		30 078,45
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>			
	Dépenses		356 258,92
	Recettes		247 237,00
	Solde des restes à réaliser		-109 021,92
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>			
	Rappel du solde d'exécution cumulé		30 078,45
	Rappel du solde des restes à réaliser		-109 021,92
	<b>Besoin de financement de l'investissement</b>		<b>78 943,47</b>
<b>Resultat de fonctionnement à affecter</b>			
	Résultat de l'exercice		62 191,36
	Résultat antérieur		51 462,30
	Total à affecter		113 653,66
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>			
	<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)</b>		<b>78 943,47</b>
	<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>		<b>0,00</b>
	<b>3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>		<b>34 710,19</b>

### **Prolongation du bail de location du « Café Perché »**

Le contrat de location du café perché arrive à son terme en juillet 2020. Il est demandé au locataire de solliciter le conseil municipal au mois de juin 2020 par lettre manuscrite pour demander, soit une prolongation du contrat actuel ou une modification en un bail commercial.

## Prolongation du contrat de location de licence IV, restaurant « la vieille école »

Le contrat de location initial stipule que le contrat est reconduit de tacite reconduction.  
De ce fait, le contrat est reconduit automatiquement tous les ans.

### 2020/06 Renouvellement du contrat de location périodique de la salle André Rousseau – yoga

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
En exercice : 9	Votants : 7
Présents : 7	Pour : 7
Excusés : 1	Contre : 0
Procuration : 0	Abstentions : 0

Monsieur PIERREFITE explique au conseil que le contrat de location de Madame GAVAGHAN a pris fin au 1<sup>er</sup> février 2020. Monsieur PIERREFITE demande au Conseil de décider avec effet rétroactif la prolongation de ce contrat de location.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

**DECIDE**, de renouveler le contrat de location pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 pour un montant mensuel de 20 €.

### 2020/07 Principe d'occupation du domaine public et fixation des tarifs

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
En exercice : 9	Votants : 7
Présents : 7	Pour : 7
Excusés : 1	Contre : 0
Procuration : 0	Abstentions : 0

Monsieur PIERREFITE fait lecture au conseil du principe d'occupation du domaine public,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de poser le principe d'occupation du domaine public et de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2020 : 1 euro par m<sup>2</sup> de domaine occupé

NB : Suite à la demande écrite de la famille FANTHOU, un arrêté sera établi en application du principe précité.

### 2019/08 PARTICIPATION AUX DEPENSES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

<b>Nombre de Membres</b>	<b>Vote</b>
- En exercice : 9	Votants : 7
- Présents : 7	Pour : 7
- Excusés : 1	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Monsieur PIERREFITE informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération départementale d'Electrification d'Energie de la Corrèze demande une participation de **2 676.93 €** au titre de l'année 2020.

En application de l'article L 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (participation fiscalisée.

# Bilan mandat 2014/2020

## LE CONSTAT :

Pour notre village classé, la municipalité a dû faire preuve d'exigence et d'exemplarité sur les travaux de réhabilitation et du maintien du patrimoine en fonction de ses moyens limités afin de conserver son label : «plus beaux villages de France»

Il est resté peu de possibilités pour dégager des ressources destinées aux investissements communaux, avec l'impossibilité de contracter des emprunts de 2014 à 2019

Nonobstant, en perspective la situation financière contrainte mentionnée ci-dessous, l'équipe municipale présente son bilan avec les actions exhaustives détaillées en page 3:

## Le financier:

- Sur les 6 ans de la mandature, L'État a prodigué sur la Dotation Globale de Fonctionnement, DGF, Une diminution de **39%**

- L'état des lieux 2014, «1ère année»  
la situation financière de la commune présentait un budget faible ,  
générant une capacité autofinancement négative «CAF »

*La Direction Générale des Finances Publiques DGFIP et le Sous-préfet, nous ont vivement incité à gérer notre budget avec une extrême rigueur. Notre patrimoine étant trop important, ils nous ont encouragé à vendre un de nos biens immobiliers, afin de se reconstituer une trésorerie.*

**- 5 emprunts en cours:** 3 mairie, 1 salle saint libéral ,1 av H Queuille  
taux de 9 %. avec 68720 € à rembourser sur la seule année 2014

- 2014, 2015, 2016, 2017:  
Nous avons pu compenser ce déficit en limitant fortement les dépenses.

- 2018: vente de l'école: 130.000 €

- 2019: un emprunt remboursé [2006/2018 Travaux mairie]  
= emprunts annuels : passe de 33.369 € à 26.172 €,  
**sur 4 emprunts toujours en cours:**  
2001/2021 nouvelle mairie -2012/2022 travaux salle saint Libéral      2005/2023 aménagement mairie  
-2013/2028 travaux av Henri Queuille

- 2020: **seul emprunt de la mandature** 80.000€ [taux 0,6%]  
sur 10 ans soit 8000€ par an, contracté pour le réaménagement de la place .

➤ le CA compte administratif de 2019 présente une trésorerie positive de **143 732.11€**

➤ La nouvelle équipe municipale bénéficiera ,en début de mandat d'un budget confortable

## Les actions menées :

- La fin de la rénovation de la rue Henri Queuille [engagée sous la précédente mandature],
- La construction de nouvelles toilettes accessibles aux handicapés
- La réfection de la route des Bernardoux
- Le renouvellement « 2016 » label « plus beaux villages de France »
- La reconstruction du mur du communal
- La réhabilitation du local des cantonniers,
- La mise en place de 2 défibrillateurs : mairie et stade

- la *réhabilitation* du terrain de tennis en City pour les jeunes
- La *création* d'un jardin médiéval,
- La *mise en place* de 2 nouveaux vitraux dans l'*église*, avec le concours financier « des amis de Saint-Robert ».
- La *réalisation* d'une nouvelle signalétique des *points historiques* à visiter avec Pays d'art et histoire
- La *création* de l'espace cuisine salle *Saint libéral*
- La *transformation et la réhabilitation* de l'agence postale en local commercial
- la vente de l'école *communale* : ouverture d'un lieu de restauration en lieu et place
- *La conduite de la démarche* PLU plan local urbanisme avec la société G2C
- Le *renouvellement complet* de l' équipement bureautique de la secrétaire : ordinateur, écran et téléphone .
- la nomination complète des *rues* et la numérotation de nos *habitations*
- Le réaménagement complet de la *place*, de la *terrasse* et des *ruelles*  
(Seul emprunt de la mandature 80.000€ sur 10 ans)> 2030

### **Demande d'autorisation de fixer une œuvre d'art**

Monsieur Olivier DESMAISON explique au Conseil qu'un artiste a réalisé une œuvre pour la commune de Saint-Robert. Cette œuvre est composée de carreaux qui seraient fixés directement à un mur.

Monsieur DESMAISON, après avoir exposé les photos de cet œuvre au Conseil, demande l'autorisation de pouvoir exposer cette dernière dans l'ancienne chapelle de Saint-Robert. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'exposition de cette œuvre.

### **Point sur les travaux place de la mairie**

Monsieur PASCAREL fait un résumé des dernières avancées au sujet du PAB de saint-Robert. Les intempéries de ces dernières semaines ont empêché le déroulement initialement prévu pour les travaux sur la place de la mairie.

### **Travaux sinistre salle saint-Libéral**

Monsieur PIERREFITE rappelle au conseil que suite au sinistre de la salle saint-libéral des artisans du village ont établi des devis. L'assurance prenant en charge le sinistre, les devis vont être validés pour que les artisans interviennent prochainement.

### **Devis EUROVIA – travaux cimetière**

Un devis a été établi pour que le cimetière communal dispose d'un robinet d'eau.

Le devis s'élève à 3613.99 euros, un prix élevé.

Une proposition est faite par Monsieur PASCAREL afin de trouver une solution intermédiaire. Il s'agirait d'amener un tuyau le long du chemin jusqu'au cimetière. Ce dernier serait installé seulement pour la saison estivale.

### **Remise en état des extincteurs salle Saint-Libéral**

Monsieur PIERREFITE informe le conseil que les extincteurs de la salle Saint-Libéral sont réparés. La facture sera envoyée au club de foot d'ALLASAC, comme cela avait été convenu suite au vandalisme du 18 janvier dernier.

### **Association plateau des buttes calcaires**

Madame ANDRE rappelle que dans le cadre du fonctionnement de l'association Plateau des Buttes Calcaires, un élu est désigné pour siéger au sein du bureau et un membre de la société civile. Ces dispositions sont données pour le prochain conseil municipal.

### **Planning bureau de vote**

Après concertation le conseil municipal a nommé les membres du bureau et réalisé le planning pour le déroulé de cette journée.

### **Courriers**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de Monsieur le maire de TEILLOTS. Par ce courrier, Monsieur le maire propose que le sujet de la promotion de l'agent Jean-Louis VALADE soit examiné au prochain conseil municipal de SAINT-ROBERT. Pour procéder à l'avancement de grade de Monsieur Valade, le conseil municipal doit modifier le tableau des effectifs de la commune et ainsi prévoir un poste au grade supérieur pour la filière technique. Après un exposé de la situation il est expliqué qu'il reviendra à la prochaine mandature de se positionner à ce sujet.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil de deux courriers de Madame Francine DURAND. Par ce courrier Madame Durand exprime au conseil municipal sa désapprobation au sujet de la nomination de la voie « rue de la colonie ». Une réponse avait été apporté par lettre le 5 mars dernier à Madame Durand. La nomination des voies de la commune a fait l'objet d'une délibération en date du 8 novembre 2018. Madame Durand demande à ce que la nomination de la « rue de la colonie » soit modifiée. Le conseil municipal n'a pas souhaité procéder à une modification au cours de ce conseil.